

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 35

Après les mots : « commission territoriale », supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 12 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En prévoyant les modalités d'élection du président des commissions géographiques, l'on risque de remettre en cause l'unité et la cohérence de l'action du comité de bassin.